AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1708
FR0010298901-FS0846

25 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OFFICIIS PROPERTIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 septembre 2019, la société de droit suisse Züblin Immobilien Holding AG (ZIHAG) (Klausstrasse 4, CH-8008 Zürich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 septembre 2019, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société OFFICIIS PROPERTIES et ne plus détenir aucune action OFFICIIS PROPERTIES.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions OFFICIIS PROPERTIES hors marché[1].

[1] Cf. notamment D&I 219C1666 du 20 septembre 2019, communiqué de la société OFFICIIS PROPERTIES en date du 19 septembre 2019 et D&I 219C1545 du 5 septembre 2019, ainsi que la note d'information établie par la société REOF Holding dans le cadre de l'offre publique de retrait visant les titres OFFICIIS PROPERTIES qu'elle a initiée (visa 19-420 en date du 3 septembre 2019).